

**BOURAIL**  
**(Comité Hippique de Bourail)**  
Samedi 04 mai 2019

Commissaires de courses : Didier LATOUIPIE – Christian MARCIAS – Emmanuel LOUISY-GABRIEL – Esméralda CLAVEL

**P8 PRIX RAOUL ROY** 975m

500 000 (250 000, 115 000, 70 000, 40 000, 25 000)

Pour tous poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, nés et élevés en NC.

Poids : 56 kg. Les chevaux n'ayant pas reçu d'allocations recevront 1 kg. En outre, les inédits recevront 2 kg.

1–**RAYON D'OR CASH**, h, al, 2 ans, par Onemore Cash (AUS) et Phiera (Riviera), 54 kg, P. Colomina (*N. Kasztelan*), P. Colomina (n° corde 10)

2–**WI SKY**, h, b, 2 ans, par Sky Light et Kiwi Cullen (NZ) (Cullen (AUS), 55 kg, R. Darras (*K. Kalidas*), P. Colomina (n° corde 7)

3–**DAPER LANE**, h, b, 2 ans, par Riviéra et Dap In Excess (Dapper Man (AUS), 56 kg, P. Cogulet (*J. Smitsdorff*), V. Adam de Villiers (n° corde 1)

4–**OUATOM'S AIR FORCE**, m, b, 2 ans, par Magical Bid (AUS) et Play The Vibe (NZ) (Spartacus (IRE), 56 kg, C. Kaouma (A. Roy), C. Kaouma (n° corde 2)

5–**MEREKOHAY**), f, b, 2 ans, par Kohay (AUS) et Merera (Prattler (NZ) 54.5 kg, C. Kaouma (*X. Carstens*), C. Kaouma (n° corde 11)

6–**LADY CENTAINE**, f, b, 2 ans, par Scaredee Cat (NZ) et Basilliane (Tristram Lane (NZ), 54.5 kg, R. Devillers (*K. Teetan*), R. Devillers (n° corde 8)

7–**GUN OF THE CAT**, h, b, 2 ans, par Scaredee Cat (NZ) et Gun Belle (AUS) (Irgun (AUS), 56 kg, R. Devillers (*J. Magniez*), R. Devillers (n° corde 4)

8–**GUESS'WHAT**, f, al, 2 ans, par Sir Kris et Mysterys (Hanalei Bay (AUS), 54.5 kg, F. Persan/Mme V. Adam de Villiers (*A. Di Palma*), Mme V. Adam de Villiers (n° corde 5)

9–**LADY WAY** f, bf, 2 ans, par Scaredee Cat (NZ) et Majorque du Cap (Jazzbah (AUS) 52.5 kg (53 kg), Mlle G. Devillers (*A. Gomez Sanchez*), C. Devillers (n° corde 6)

10–**TRIPLE ROSE**, f, b, 2 ans, par Magical Bid (AUS) et Triple Vitality (AUS) (Stratum (AUS), 52.5 kg, P. Colomina (*C. Darodes*), P. Colomina (n° corde 9)

11–**JACK GIRL**, f, b, 2 ans, par Magical Bid (AUS) et Milfie (AUS) (Strategic), 54.5 kg, P. Colomina (*J. Péraldi*), P. Colomina (n° corde 3)

11 partants – 13 inscrits – 2 forfait– total des entrées : 114 000 F Cfp

Longueurs : nez, 1L, 1/2L, 1/2L, 1.5L, 1L, 1/2L, 2.5L, 5L, 8L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> E. Babin, 2<sup>ème</sup> P. Colomina, 3<sup>ème</sup> P. Cogulet, 4<sup>ème</sup> C. Kaouma, 5<sup>ème</sup> C. Kaouma

Temps total : 58'60– réduction kilométrique : 1'00"10

Suite au comportement du poulain DAPPER LANE entraînant la chute du jockey Jason SMITSDORFF, les commissaires de courses ont demandé l'intervention du médecin de service pour examiner ce dernier afin de déterminer s'il pouvait prendre part à la course. Il a pu se remettre en selle.

Suite au comportement du poulain RAYON D'OR CASH entraînant la chute du jockey Nathan KASZTELAN, les commissaires de courses ont demandé l'intervention du médecin de service pour examiner ce dernier afin de déterminer s'il pouvait prendre part à la course. Il a pu se remettre en selle.

Suite au comportement de la pouliche JACK GIRL dans les stalles de départ, les Commissaires de courses ont demandé l'intervention du vétérinaire de service afin de déterminer si celle-ci pouvait prendre part à la course. Elle a pu prendre part à la course.

**P9 PRIX LUCIEN POMMELET « DIT SOSO »** 975m

500 000 (250 000, 125 000, 75 000, 50 000)

Pour tous poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en NC.

Poids : 56 kg. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 2 kg.

1–**GENNADY**, m, b, 3 ans, par Aetherius (NZ) et Bestow (AUS) (Commands (AUS), 56 kg, S. Nasser/Mlle D. Nasser (A. Sookhy), S. Nasser (n° corde 1)

2–**PRATTRIVER**, h, al, 3 ans, par Riviéra et Norkadana (Prattler (NZ), 56 kg, R. Devillers (*J. Magniez*), R. Devillers (n° corde 6)

3–**GOLD RAISON**, f, b, 3 ans, par Sir Kris et Cheeky Hill (Aetherius (NZ), 52.5 kg, Mme F. Fessard/C. Tuahu (*K. Kalidas*), Mme C. Dolbeau (n° corde 3)

4–**EXCITED BOY DE JYL**, h, b, 3 ans, par Rule By Sea (AUS) et Etoile De Jyl (Mister Kaapstad (NZ)), 54 kg (55 kg), SCA Domaine de Saraméa (*N. Barzalona*), C. Brinon (n° corde 2)

5–**RYZIANA DE MALEC**, f, al, 3 ans, par Riviéra et Emziana (NZ) (Anziyan (USA) 52.5 kg (53 kg), J. Persan (A. Di Palma), J. Persan (n° corde 7)

6– **ROZY DE PABO** f, bf, 3 ans, par Riviera et Zareda (NZ) (Istidaad (USA), 52.5 kg (53 kg), P. Lepigeon (N. Kasztelan) P. Colomina (n° corde 4)

NP– **RAFALE D'ETE**, f, bf, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Spectalande (NZ) (Spectacularphantom (USA), 54.5 kg, D. Rolly (K. Teetan), Mme K. Moglia (n° corde 5)

6 partants – 7 Engagés– 1 non partant – total des entrées : 66 500 F Cfp

Longueurs : 1/2L, 3L, 2.5L, 8.5L, 1L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> C. Ohlen, 2<sup>ème</sup> R. Devillers, 3<sup>ème</sup> F. Fessard/A. Tjohoredjo, 4<sup>ème</sup> SCA Domaine de Saraméa  
Temps total : 56'62 – réduction kilométrique : 58"07

Suite au comportement de la pouliche RAFALE D'ETE entraînant la chute du jockey Koyal TEETAN dans le rond de présentation, les commissaires de courses ont demandé l'intervention du médecin de service pour examiner ce dernier. L'examen clinique pratiqué sur le jockey Koyal TEETAN a révélé l'existence de lésions incompatibles avec la monte en course, ce dernier a donc été déclaré inapte à remonter en cours de la réunion.

A l'issue du prix Lucien POMMELET dit "SOSO", les Commissaires ont convoqué à plusieurs reprises l'entraîneur Katia MOGLIA afin de lui demander des explications sur son comportement incorrect envers le jockey Koyal TEETAN, un commissaire de course et le médecin de service. Cette dernière, ayant quitté les installations de l'hippodrome, n'a pu être entendue. Les Commissaires de courses ont décidé de transmettre le présent dossier aux commissaires de la FCH NC en proposant une amende de 75 000 Fcfp pour avoir eu un comportement incorrect, comportement nuisant à l'image des courses hippiques.

#### **DECISION DES COMMISSAIRES DE LA FCH-NC**

Les Commissaires de la FCH NC, saisis d'un rapport des Commissaires de Courses dans lequel est stipulé qu'ils ont convoqué à plusieurs reprises Mme Katia MOGLIA pour avoir des explications sur son comportement incorrect envers le jockey Koyal TEETAN, un commissaire de courses et le médecin de service et conformément aux dispositions des articles 39, 208 et 216 du Code des Courses au Galop de Nouvelle-Calédonie ;

Après avoir pris connaissance des pièces jointes au dossier, notamment le procès-verbal de la réunion du samedi 4 mai 2019, réunion organisée par le Comité Hippique de Bourail sur l'hippodrome Robert Dummté de Téné ;

Après avoir dûment appelé Mme Katia MOGLIA à se présenter à la réunion fixée le jeudi 16 mai 2019 à 10 heures pour l'examen contradictoire du dossier ;

Après avoir pris connaissance des courriers de Mme Katia MOGLIA relatant le rapport des Commissaires de Courses et la proposition d'une amende 75 000 Fcfp qu'ils ont pu faire ;

Après avoir délibéré sous la présidence de M. Christophe DE RIOS ;

Sur le fond :

Attendu que le § I de l'article 35 prévoit que les sanctions applicables à un entraîneur sont l'amende, l'avertissement, la suspension ou le retrait de l'autorisation d'entrainer et l'exclusion, jusqu'à nouvelle décision, des locaux affectés au pesage ainsi que des terrains d'entraînement placés sous l'autorité des sociétés de courses ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 208 du Code des Courses au Galop de Nouvelle-Calédonie prévoient que les Commissaires de la FCH-NC peuvent prononcer une amende n'excédant pas 1 500 000 Fcfp au plus, qui pourra être portée jusqu'à 4 500 000 Fcfp en cas de récidive, à l'encontre de toute personne soumise à leur autorité et porter à ce chiffre les amendes infligées par les Commissaires de Courses ;

Attendu que les dispositions du § VII de l'article 208 Code des Courses au Galop de Nouvelle-Calédonie prévoient que les Commissaires de la FCH-NC peuvent prononcer, suivant la gravité de l'infraction, une sanction contre toute personne soumise à leur autorité, qui se rend coupable d'un manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse ou dont le comportement porte gravement atteinte à la réputation des courses ;

Attendu que les dispositions de l'article 216 du Code des Courses de Nouvelle Calédonie prévoient la définition de la faute disciplinaire ;

Attendu que le 1<sup>er</sup> alinéa du même article prévoit que tout comportement contraire au Code des Courses au Galop de Nouvelle-Calédonie, aux règles professionnelles et que tout manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse constituent une faute disciplinaire ;

Attendu que les Commissaires de la FCH NC sont donc fondés à suivre la proposition des Commissaires de Courses en sanctionnant l'entraîneur Katia MOGLIA par une amende de 75 000 Fcfp.

#### **PAR CES MOTIFS :**

Décident :

- de sanctionner le comportement de l'entraîneur Katia MOGLIA par une amende de 75 000 Fcfp ; (Cette sanction devra parvenir à la FCH-NC avant le 7 juin 2019 à 11 heures).

Nouméa, le 24 mai 2019

Christophe DE RIOS – Philippe ARNOULD – Gérald DAVER

**P10 PRIX GRAZIELLA BABIN****975m**

500 000 (250 000, 125 000, 75 000, 50 000)

Pour tous poulains entiers, hongres et juments de 3 ans nés et élevés en NC.

Poids : 56 kg. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 2 kg.

1– **JACQUES DU CAP** h, al, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Elleninsky (AUS) (Stravinsky (USA), 56 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (J. Smitsdorff), Mme C. Dolbeau (n° corde 5)

2– **SHADOW SPUR**, h, bf, 3 ans, par Jet (AUS) et Shadow (AUS) (Shadow Creek (NZ), 56 kg, S. Colomina (E. Van Der Hoven), Mme C. Colomina (n° corde 8)

3– **KISS ME HILL**, m, b, 3 ans, par Aetherius (NZ) et Iridesse (AUS) (Charge Forward (AUS), 54 kg (55 kg), J.R. Marinacce (N. Barzalona), J.R. Marinacce (n° corde 3)

4– **GIRL BY JET**, f, b, 3 ans, par Jet (AUS) et Nueva (Prattler (NZ), 52.5 kg, Y. Ollivier/Mme E. Gypas (X. Carstens), Y. Ollivier (n° corde 6)

5– **HAWAIKI**, f, bf, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Mareva du Luz (Prattler (NZ), 54.5 kg, P. Colomina/S. Haapuea/P. Colonna (J. Peraldi), P. Colomina (n° corde 2)

6–**MISS OUATOM** f, b, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Mabel Isle (Tristram Lane (NZ), 52.5 k, C. Kaouma/Mme C. Kaouma (A. Roy) C. Kaouma (n° corde 7)

7– **KRISYBELLE** f, b, 3 ans, par Sir Kris et Petite Cora (Maroof (USA), 52.5 kg, N. Boufeneche/A. Boufeneche (A. Di Palma), N. Boufeneche (n° corde 4)

NP– **FIRST EDITION**, h, bf, 3 ans, par Rule By Sea (AUS) et Crepes (AUS) (Commands (AUS), 54 kg, C. Creugnet (a; Gomez Sanchez), C. Creugnet (n° corde 1)

7 partants – 8 Engagés – 1 non partant - total des entrées : 72 500 F Cfp

Longueurs : 6L, 1L, 1/2L, 1L, 1L, 2L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> C. Dolbeau, 2<sup>ème</sup> S. Colomina, 3<sup>ème</sup> J.R. Marinacce, 4<sup>ème</sup> G/V. Léonard

Temps total : 56'50 – réduction kilométrique : 57"95

A la demande de l'entraîneur Patrick COLOMINA, les Commissaires ont autorisé le jockey Jérôme PERALDI à descendre de la pouliche HAWAIKI avant son entrée en stalle.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Christophe CREUGNET en ses explications, lui ont indiqué que le poulain FIRST EDITION sera interdit de courir lors de la prochaine réunion, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

**P11 PRIX ROBERT DUMMTE****975m**

500 000 (250 000, 115 000, 70 000, 40 000, 25 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en NC.

Poids : 53 kg. Surcharge accumulées de 1 kg par tranche de 500 000 F reçue en allocations depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année dernière. Surcharge limitées à 5 kg.

1– **EMILIE JOLIE**, f, b, 6 ans, par Aetherius (NZ) et Petite Cora (Maroof (USA), 52.5 kg, N. Boufeneche (A. Di Palma) N. Boufeneche (n° corde 8)

2– **MAGIC STAR**, h, bf, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Witchy Poo (Clang (AUS), 58 kg, C. Creugnet (J. Magniez), C. Creugnet (n° corde 6)

3– **CRYSTAL HILL**, h, b, 6 ans, par Aetherius (NZ) et Crestal (NZ) (Crested Wave (USA), 54 kg, J. R. Marinacce (E. Van Der Hoven), J.R. Marinacce (n° corde 3)

4–**ARNAQUE BOY**, h, bf, 8 ans, par Arnaqueur (USA) et Rulane (Tristram Lane (NZ), 54 kg (55.5 kg), J. Dolbeau (J. Smitsdorff), Mme C. Dolbeau (n° corde 1)

5– **KIWI DE LAGO**, f, b, 6 ans, par Rule By Sea (AUS) et Kiwi Cullen (NZ) (Cullen (AUS), 55.5 kg, P. Colomina (N. Kasztelan), P. Colomina (n° corde 4)

6– **DAN KEN**, h, g, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Ken Morgan (Kenfair (NZ), 53 kg, P. Colomina/S. Haapuea/F. Hermant (J. Peraldi), P. Colomina (n° corde 7)

7– **DREAMER TOWN**, h, bf, 7 ans, par Arnaqueur (USA) et Lady Diva (Philanthrop), 54 kg, P. Colomina (C. Darodes), P. Colomina (n° corde 5)

8– **BROWN CAVIAR**, h, b, 5 ans, par Mister Kaapstad (NZ) et Golden Brown (NZ) (Castledale), 53 kg, Mlle G. Devillers (A. Gomez Sanchez), C. Devillers (n° corde 9)

9– **TYPHONN HEIGHTS**, f, bf, 4 ans, par Sky Light et Liberty Heights (NZ) (The Jogger (USA), 51.5 kg (52 kg), P. Colonna/D. Clemen (A. Roy), P. Colonna (n° corde 2)

9 partants – 12 Engagés – 3 forfaits - total des entrées : 96 000 F Cfp

Longueurs : 1/2L, 7,5L, 1/2L, 1,5L, 2,5L, 1,5L, 4L, 2,5L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup>.C. Ohlen, 2<sup>ème</sup> C. Creugnet, 3<sup>ème</sup> J.R. Marinacce, 4<sup>ème</sup> Y. Moutier, 5<sup>ème</sup> P. Colomina

Temps total : 55"11 – réduction kilométrique : 56"52

Sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé la jument KIWI DE LAGO à rentrer en dernier à sa corde.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jason SMITZDORFF en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 4.000 Francs cfp pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1kg le poids déclaré.

**P12 PRIX SERGE COLOMINA**

975m

500 000 (250 000, 115 000, 70 000, 40 000, 25 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

**Poids** : 54.5 kg pour les 3 ans, 56 kg pour les 4 ans et au-dessus. Tout gagnant depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année dernière portera 1 kg, de plusieurs courses 3 kg.

1– **SKIRTING (AUS)**, f, b, 5 ans, par Snippetson (AUS) et Lateral (AUS) (Stratum (AUS), 57.5 kg, N. Boufeneche (A. Di Palma) N. Boufeneche (n° corde 7)

2– **LIGHT YEARS AHEAD (AUS)**, f, bf, 8 ans, par Danerich (AUS) et Adios Del Rio (AUS) (Rory's Jester (AUS), 54.5 k, C. Creugnet/C. Creugnet (A. Gomez Sanchez), C. Creugnet (n° corde 6)

3– **CEREMONIES (AUS)**, f, bf, 4 ans, par Smart Missile (AUS) et Bianca (NZ) (Painted Black), 54.5 kg, S. Colomina/J.L. Chenu (E. Van Der Hoven), Mme C. Colomina (n° corde 1)

4– **CHINA TOWN (AUS)**, f, b, 6 ans, par I Am Invincible (AUS) et China Doll (AUS) (Dr Fong (USA), 57.5 kg, Mme M. Lamouric/J.P. Laumet (J. Magniez), Mme M. Lamouric (n° corde 4)

5– **SPRUNG DANCING (AUS)** f, 5 ans, par Freeze (AUS) et Sprung (AUS), 54.5 kg, K. Creugnet (X. Carstens), K. Creugnet (n° corde 2)

6– **MOROVA MISS (AUS)**, f, b, 6 ans, par Onemorenomore (AUS) et Pavlova (AUS) 57.5 kg, Mme N. Chabaud (A. Roy), K. Creugnet (n° corde 5)

7– **MIDNIGHT HOUR (NZ)**, f, b, 7 ans, par Sakhee's Secret (GB) et Zaabi (NZ) (Zabeel), 55.5 kg, N. Boufeneche (K. Kalidas), N. Boufeneche (n° corde 3)

8– **MAGDALEINA**, f, b, 4 ans, par Aetherius (NZ) et Magiquella (Magical Bid (AUS), 54.5 kg (55 kg), N. Schneider/L. Mercuri (N. Barzalona), C. Brinon (n° corde 8)

8 partants – 10 Engagés – 2 forfaits – total des entrées : 84 000F Cfp

Longueurs : 4.5L, 1/2L, 1L, 6.5L, 1/2L, 2L, loin.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> non distribuée, 2<sup>ème</sup> non distribuée, 3<sup>ème</sup> non distribuée, 4<sup>ème</sup> non distribuée, 5<sup>ème</sup> non distribuée  
Temps total : 54"27 – réduction kilométrique : 55"66

Sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé la jument CEREMONIES (AUS) à rentrer en dernier à sa corde.

Sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé la jument CHINA TOWN (AUS) à rentrer en dernier à sa corde.

**P13 PRIX MUSTAPHA EL ATOUI**

1 600m

650 000 (325 000, 162 500, 97 500, 65 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

**Poids** : 55 kg. Tout gagnant depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année dernière, portera 1 kg, de plusieurs courses et/ou d'une « C » 2 kg, d'une « C1 » 3 kg.

1– **HOORIYA (AUS)**, f, bf, 6 ans, par High Chaparral (IRE) et Tasmania (GB) 56.5 kg, N. Boufeneche (A. Di Palma), N. Boufeneche (n° corde 6)

2– **PRECOCIOUS (AUS)**, f, 6 ans, par Big Brown (USA) et Military Blonde (AUS) (General Nediyim), 55.5 kg, S. Colomina/J.P. Aifa/Mme A. Grimault (E. Van Der Hoven), Mme C. Colomina (n° corde 6)

3– **IVY'S GOLD (AUS)**, f, g, 6 ans, par Murtajill (AUS) et Fleck Of Gold (AUS) 53.5 kg, S. Gouassem/L. Kotra Uregei (Y. Mauree), S. Gouassem (n° corde 1)

4– **HOLLYWOOD BARBIE (AUS)**, f, b, 7 ans, par Not A Single Doubt (AUS) et Château Marmont (NZ) (Zabeel (NZ), 54.5 kg, P. Pasquier (A. Gomez Sanchez) P. Pasquier (n° corde 5)

5– **GOLD TIARA (NZ)**, f, b, 6 ans, par Darci Brahma (NZ) et Aztec Queen (NZ), 53.5 kg N. Boufeneche (J. Magniez), N. Boufeneche (n° corde 2)

6– **LILLOOET (AUS)**, f, bf, 7 ans, par Natural Destiny (AUS) et In San Diego (AUS) 54.5 kg, K. Creugnet (X. Carstens), K. Creugnet (n° corde 3)

7– **AITO**, h, b, 5 ans, par Magical Bid (AUS) et Mareva du Luz (Prattler (NZ), 58 kg, P. Colomina (N. Kasztelan), P. Colomina (n° corde 7)

7 partants – 7 Engagés – total des entrées : 91 000 F Cfp

Longueurs : 6L, 3.5L, encol, 1.5L, 1/2L, loin.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup>. Non distribuée, 2<sup>ème</sup> non distribuée, 3<sup>ème</sup> non distribuée, 4<sup>ème</sup> non distribuée

Temps total : 1'40"40 – réduction kilométrique : 1'02"75

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur de la jument IVY'S GOLD (Yogessen MAUREE), arrivée 3<sup>ème</sup> à la sortie du dernier virage et ses conséquences sur la progression et la performance des juments PRECOCIOUS (Éric VAN DER HOVEN), arrivée 2<sup>ème</sup> et HOLLYWOOD BARBIE (Alvaro GOMEZ SANCHEZ) arrivée 4<sup>ème</sup>. En outre, les Commissaires ont été saisis des réclamations du jockey Éric VAN DER HOVEN (PRECOCIOUS) et Alvaro GOMEZ SANCHEZ (HOLLYWOOD BARBIE) se plaignant tous deux d'avoir été gêné à la sortie du dernier virage par le mouvement vers l'extérieur de la jument IVY'S GOLD (Yogessen MAUREE). Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Éric VAN DER HOVEN, Alvaro GOMEZ SANCHEZ et Yogessen MAUREE, les Commissaires ont considéré que la gêne subi par les juments PRECOCIOUS

(AUS) et HOLLYWOOD BARBIE (AUS) résultait d'un comportement non dangereux du jockey Yogessen MAUREE, celui-ci ayant fait son possible pour ramener la jument IVY'S GOLD (AUS) vers l'intérieur. En conséquence, ils ont maintenu le résultat de la course considérant que cet incident n'avait pas empêché la jument HOLLYWOOD BARBIE (AUS) de devancer la jument IVY'S GOLS (AUS) lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée.

A l'issue de la course, les commissaires ont demandé au vétérinaire de service d'intervenir sur la jument IVY'S GOLD(AUS) celle-ci s'étant blessée lors de son entrée en stalle. Un rapport du vétérinaire est joint au PV de la course. La jument est à présenter au vétérinaire praticien si besoin.

#### P14 PRIX MAURICETTE & REMO TIBURZIO

1 400m

600 000 (300 000, 138 000, 84 000, 48 000, 30 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en NC.

Poids : Les chevaux ayant une VH = ou > à 33 porteront 58 kg, une VH = ou > à 30 porteront 56.5 kg, une VH = ou > à 27 porteront 55 kg et une VH < à 27 porteront 53.5 kg.

1– **BOUNTY STAR**, h, al, 7 ans, par Sir Kris et Mysterys (Hanalei Bay (AUS), 58 kg, F. Persan/Mme V. Adam de Villiers (J. Magniez), Mme V. Adam De Villiers (n° corde 1)

2– **INDOMPTABLE DU CAP**, f, b, 4 ans, par Arnaqueur (USA) et Incomparable (NZ) (Pentire (GB), 53.5 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (A. Roy), Mme C. Dolbeau (n° corde 7)

3– **WITCHY BELLE**, f, bf, 7 ans, par White House (AUS) et Witchy Poo (AUS) (Clang (AUS), 52 kg (53 kg), C. Creugnet (A. Gomez Sanchez), C. Creugnet (n° corde 4)

4– **IMPATIENT OF AMICK**, h, b, 5 ans, par Arnaqueur (USA) et Goodgie (Dapper Man), 53.5 kg, B. Gossuin/F. Gossuin/Mme C. Gossuin (N. Kasztelan), P. Colomina (n° corde 5)

5– **BLACK PEARL DE NHE**, f, bb, 6 ans, par Sir Manntari (NZ) et Keepsafe (NZ) (Keeper (AUS), 55 kg, Sca Domaine Sarramea (N. Barzalona), C. Brinon (n° corde 9)

6– **POPINEE**, f, b, 5 ans, par Rule By Sea et Fine And Dandy (Prattler (NZ), 53.5 kg (55 kg), Mme S. De Rios/Mme E. Bouffaré (J. Smitsdorff), N. De Rios (n° corde 2)

7– **MR VOSTOK**, h, b, 7 ans, par Philanthrop et Miss Lunar Verse (NZ) (Black Minnaloushe (USA), 53.5 kg, R. Darras (C. Darodes), P. Colomina (n° corde 6)

8– **BELLENATIVEDULUZ**, f, b, 5 ans, par Arnaqueur (USA) et Ms North (Distinctly North (USA), 52 kg (52.5 kg), Mme M. Lamouric (K. Kalidas) Mme M. Lamouric (n° corde 10)

9– **MISS MAYLIE**, f, b, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Tristram Quenn (Tristram Lane (NZ), 52 kg, T. Belpadrone (X. Carstens), T. Belpadrone (n° corde 3)

10– **MAGIC ROYAL**, f, g, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Halei Quita, 52 kg, P. Colomina, (J. Péraudi), P. Colomina (n° corde 8)

10 partants – 11 Engagés – 1 non partant –total des entrées : 124 500 F Cfp

Longueurs : 1/2L, 2L, nez, 1.2L, 4.5L, 2.5L, enc, 8L, loin.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup>. V. Adam de Villiers, 2<sup>ème</sup> C. Dolbeau, 3<sup>ème</sup> C. Creugnet, 4<sup>ème</sup> F. Gossuin, 5<sup>ème</sup> SCA Domaine de Sarraméa

Temps total : 1'27"58 – réduction kilométrique : 1'02"56